

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2021-05-25

PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à huis clos par voie de visioconférence, le mardi 25 mai 2021 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mme Édith Pouliot, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Est absente : Mme Isabelle Thibeault, conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil le 21 mai 2021, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

21-121

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 679-2021 du 19 mai 2021 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 28 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et acceptation des états financiers 2020
4. Acceptation de la soumission de Bois concept Martel
5. Nomination de la nouvelle inspectrice en bâtiments et en environnement
6. Club FADOQ de la Gaieté d'Albanel – Demande de congé de loyer
7. Modification concernant l'affectation prévue de certaines dépenses
8. Offre de services de la firme d'architectes Gosselin et Fortin – Rénovation du bâtiment du presbytère et de la bibliothèque Denis-Lebrun
9. Responsable du Camping et de l'embellissement – Modification de l'échelon salariale
10. Dépôt du procès-verbal de correction pour le Règlement d'emprunt n° 21-265 concernant les travaux de rénovation aux vestiaires de la piscine et pour l'achat de jeux d'eau
11. Avis de motion – Règlement d'amendement n° 21-267 modifiant la Politique de gestion contractuelle
12. Dépôt et présentation – Projet de Règlement d'amendement n° 21-267 modifiant la Politique de gestion contractuelle
13. OPHQ – Semaine québécoise des personnes handicapées
14. MTQ – Réponse à la demande de réduire la vitesse dans les zones scolaires
15. Période de questions
16. Levée de la séance

21-122

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

21-123

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier fut présenté aux membres du conseil lors d'une rencontre précédant la séance extraordinaire;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, tel que présenté en visioconférence par la firme comptable Mallette.

Le rapport faisait état d'un surplus de fonctionnements consolidé de l'exercice à des fins fiscales de 94 552 \$.

21-124

4. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BOIS CONCEPT MARTEL

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au fonds d'*Initiative canadienne pour des collectivités en santé* a été acceptée;

ATTENDU QU'un montant de 12 000 \$ sera versé par le fonds d'aide afin de créer un nouvel espace vert dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du fonds est de créer des lieux de rassemblement sécuritaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Bois concept Martel à cette fin;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la proposition de l'entreprise Bois concept Martel, pour une somme de 13 797 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un lieu de rassemblement sécuritaire.

21-125

5. NOMINATION DE LA NOUVELLE INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement sera vacant à partir du 30 juin 2021 en raison du départ à la retraite de monsieur Réal Bouchard;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a procédé à l'embauche de madame Meggie Vézina au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement en remplacement de monsieur Réal Bouchard;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Meggie Vézina, embauchée par la résolution n° 21-100, à agir à titre d'inspectrice en bâtiments et en environnement de la municipalité d'Albanel, soit le poste correspondant au fonctionnaire municipal désigné à l'article 119 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) comme étant responsable de la délivrance des permis, certificats et des attestations de conformité.

Madame Meggie Vézina, inspectrice en bâtiments et en environnement de la municipalité d'Albanel, sera responsable de l'application des règlements d'urbanisme et municipaux pour lesquels l'inspecteur en bâtiments et en environnement est nommé.

Madame Meggie Vézina, inspectrice en bâtiments et en environnement de la municipalité d'Albanel, est, de ce fait, autorisée à donner des constats d'infraction avec consentement du conseil municipal pour tous les règlements d'urbanisme et les règlements municipaux qui sont applicables par l'inspecteur en bâtiments et en environnement.

21-126

6. CLUB FADOQ DE LA GAÏÉTÉ D'ALBANEL – DEMANDE DE CONGÉ DE LOYER

ATTENDU QUE le Club FADOQ de la Gaïeté d'Albanel a transmis à la Municipalité une demande d'exemption de loyer pour les mois de juillet à décembre 2021 inclusivement;

ATTENDU QUE les restrictions imposées par la Covid-19 affectent la source de revenus principale du Club de la Gaïeté, soit la location de la salle de la Maison du Patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la demande du Club FADOQ de la Gaïeté d'Albanel pour l'exemption de loyer pour les mois de juillet à décembre 2021 inclusivement correspondant à une somme de 1 020 \$.

Le paiement du loyer reprendra normalement en janvier 2022.

21-127

7. MODIFICATION CONCERNANT L’AFFECTATION PRÉVUE DE CERTAINES DÉPENSES

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel, dans la résolution n° 20-277, prévoyait de financer une somme de 38 000 \$ pour une étude hydrologique pour l’alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans la résolution n° 20-280, prévoyait financer une somme de 19 600 \$ pour la recherche d’une source d’eau potable à même le surplus accumulé;

ATTENDU QUE ces deux dépenses sont éligibles au financement par la TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte que le financement de l’étude hydrologique pour l’alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil ainsi que la recherche d’une source d’eau potable soient financées à même la TECQ 2019-2023.

21-128

8. OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME D’ARCHITECTES GOSSELIN ET FORTIN – RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU PRESBYTÈRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la rénovation du bâtiment du Presbytère et de la bibliothèque Denis-Lebrun;

Attendu que la Municipalité souhaite faire une demande de subvention pour la rénovation de ce bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme d’architectes Gosselin et Fortin pour faire un plan de rénovation du bâtiment qui servira pour les demandes de subvention et pour la planification du travail à faire dans les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte l’offre de services de Gosselin et Fortin, architectes, pour les relevés, la préparation d’un rapport d’expertise, une esquisse préliminaire et l’étude de coût pour la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments du Presbytère et de la bibliothèque Denis-Lebrun.

21-129

9. RESPONSABLE DU CAMPING ET DE L'EMBELLEMENT – MODIFICATION DE L'ÉCHELON SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Pronovost occupe le poste de responsable du Camping et que le poste de responsable de l'embellissement a été ajouté par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de madame Pronovost a été fixé à l'échelon 2 dans la résolution n° 21-211, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021, alors qu'il aurait dû être fixé à l'échelon 3;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise que le salaire de la responsable du Camping et de l'embellissement soit fixé à l'échelon 3 de la grille salariale adoptée à la séance ordinaire du 6 avril 2020 dans la résolution n° 20-090.

10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 21-265 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION AUX VESTIAIRES DE LA PISCINE ET POUR L'ACHAT DE JEUX D'EAU

Madame Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose et présente à l'assemblée le procès-verbal de correction du Règlement d'emprunt n° 21-265 concernant les travaux de rénovation aux vestiaires de la piscine et pour l'achat de jeux d'eau.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 21-267 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est, par la présente, donné par Tommy Laliberté, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 21-267, **avec absence de lecture**, modifiant la Politique de gestion contractuelle.

12. DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-267 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Tommy Laliberté, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'amendement n° 21-267 modifiant la Politique de gestion contractuelle.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

21-130

13. OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2021;

ATTENDU QU'à cette occasion, l'OPHQ demande à la Municipalité d'afficher le matériel de sensibilisation ainsi que de partager les actions mises en place afin de faciliter la participation sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'affichage du matériel de sensibilisation et de partager les actions mises en place.

14. MTQ – RÉPONSE À LA DEMANDE DE RÉDUIRE LA VITESSE DANS LES ZONES SCOLAIRES

Le ministère des Transports du Québec MTQ nous informe que la demande de la Municipalité afin de réduire la vitesse dans la zone scolaire a été acceptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

21-131

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 19 h 55.

Fait et passé à Albanel en ce vingt-cinquième jour de mai 2021.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale